

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 599

présenté par

Mme Calvez, M. Le Bohec et Mme Couillard

ARTICLE 17

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Le ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation intègre dans son bilan annuel sur l'état de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation une synthèse des rapports annuels sur l'égalité femmes-hommes des établissements. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce bilan annuel permet d'avoir un paysage global et évolutif sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les établissements. Son intégration dans le bilan annuel effectué par le MESRI permet de montrer l'implication du ministère en termes d'égalité entre les sexes.